

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 15

N° ordre
20-08

N° ordre dans la séance :
DE-14012020-08

Date de la convocation :
07/01/2020

Date de l'affichage :

SEANCE DU 14 JANVIER 2020

L'an deux mille dix-vingt et le quatorze janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, FELCI Claude, RAVIER Danielle, ABRY Marcel, LONGE Anne-Laure, GUILLAND Marc adjoints, DI PAOLO Frédéric, MARCHAND Christelle, FABRIZIO Christian, GUILLERMET Sylviane, VILLARD Robert, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, GRANET Robert, conseillers

Absents : BERNARD-FARAH Valérie (procuration à Monsieur Loïc MONTEIRO), IMPERATO Philippe, BELLON Sylviane, LETHET Julie, SCALMANA Dominique, BERTHIER Françoise, BÉRARDI Christophe, FLORES Laurence, THIBOUD Yannick.

Secrétaire de séance : Madame Danielle RAVIER

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS ALSH – PERISCOLAIRE

Madame RAVIER, adjointe en charge des affaires sociales, soumet un projet de modification du règlement intérieur de la structure ALSH et Périscolaire.

Ce règlement intérieur, annexé à la présente délibération, apporte des précisions supplémentaires sur les conditions d'accueil et de vie au sein de la structure.

Par ailleurs, madame RAVIER informe que ce règlement intérieur mentionne l'adhésion du Centre de Loisirs de Culoz au Label « Loisirs Équitables » de la CAF de l'Ain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RAPPELLE que la commune est gestionnaire de l'accueil périscolaire et de l'ALSH.

ADOpte le nouveau règlement intérieur du service périscolaire et ALSH annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE-MASSE

